Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente de rhum arrangé

Par clarasteicy

Bonjour,
Je souhaite ouvrir mon entreprise, pour vendre des rhum arrangé que je prépare moi meme (bien sur avec du rhum nature que j'achete)je souhaiterais savoir qu'elles démarches et au prés de quel service m'orienter. Merci pour vos réponses

---
Par avocatparis

Il conviendra d'obtenir une licence IV.

http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22379.xhtml

Bien cordialement